

RECYCLAGE AMIANTE ENCADREMENT (sous-section IV)

FORMATION

Le RECYCLAGE doit OBLIGATOIREMENT être suivi tous les 3 ans*
 (*A compter de la date de délivrance de l'attestation de compétence donnée à l'issue de la formation préalable ou de la formation de recyclage .



- Dates : 17 janvier 2018
- Durée : 7 heures
- Coût : Consulter la CAPEB
- Public : Artisans, salariés.
- Lieu : Chalon

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Maintenir et compléter les compétences techniques et réglementaires pour organiser les interventions sur les matériaux contenant de l'amiante selon les instructions de l'encadrement de chantier.



DEMANDE D'INFORMATION

À retourner au service formation

CAPEB de Saône-et-Loire- 5 rue George EASTMAN- CS 10026- 71102 CHALON SUR SAONE Cedex
 Fax 03.85.90.97.79 Mail : d.gaudillere@capeb71.fr

Cachet entreprise

Statut du stagiaire :

Chef d'entreprise
 Salarié
 Gérant salarié
 Gérant non-salarié
 Conjoint salarié
 Conjoint collaborateur ou associé

Nom et Prénom du stagiaire

Je souhaite connaître le coût et les conditions d'inscription pour pouvoir suivre la formation
Recyclage amiante encadrement 17 janvier 2018